

Aiglemont Flash Infos

Bulletin d'Informations - N° 71 – Octobre 2019

Edito du Maire

Améliorons notre cadre de vie ! Veillons à la propreté de notre commune. C'est un devoir qui s'impose à tous. Malheureusement, certains concitoyens agissent comme s'ils ne sont pas concernés par cette simple règle de vie. Ils déposent leurs sacs poubelle au pied des conteneurs. Les chiens et les chats les éventrent et répandent leur contenu sur le trottoir. Les détritux salissent notre commune. Ces agissements sont intolérables, tout comme ceux qui consistent à laisser les conteneurs sur le trottoir pendant toute la semaine.

En raison de ce constat, la municipalité rappelle que les conteneurs et les sacs de tri doivent être sortis au plus tôt le lundi soir. Concernant les conteneurs, ils doivent être rentrés aussitôt la collecte effectuée le mardi. Les personnes qui ne respectent pas cette réglementation s'exposent à des verbalisations et aux amendes qui vont avec.

Toutefois, la municipalité est consciente que dans le centre ancien de la commune, il n'est pas aisé de rentrer les conteneurs dans les maisons à cause de la disposition de la salle à manger ou de la cuisine. C'est pour cette raison que quatre conteneurs collectifs de 660 litres sont installés, particulièrement rue des Charrons, afin d'éviter la prolifération de petites bennes dans la rue.

La municipalité demande donc à la population de respecter les lieux et de déposer les sacs soit dans les conteneurs, soit dans des points de ramassages collectifs. Un geste simple, plein de bon sens et qui concourt au bien-être de tous.

L'amélioration de notre cadre de vie dépend de nous et chacun est invité à se conformer à la réglementation pour le confort et la salubrité de tous.

Dans cet esprit, la municipalité a réalisé récemment un nouvel aménagement paysager, rue Lucie Aubrac située dans le quartier du Fond de l'Épine. Des végétaux rampants et couvrants ont été plantés. Preuve que rien n'est figé dans notre commune. Quand la volonté d'améliorer l'environnement est présente, les idées pour le faire arrivent facilement.

Votre Maire

Philippe DECOBERT

Les emballages en verre, c'est dans le conteneur à verre !

Chaque Ardennais jette 9 kg d'emballages en verre par an dans les ordures ménagères (bouteilles, pots, bocaux, flacons...) qui partent en enfouissement à Eteignières alors que ces conditionnements devraient être déposés dans les conteneurs à verre afin d'être recyclés. Cette enquête de VALODEA, le syndicat ardennais en charge du traitement des ordures ménagères met au jour les effets économiques et écologiques de nos gestes quotidiens.

Le recyclage des emballages en verre déposés dans les conteneurs à verre, revient à 35 € seulement par tonne alors que jetés dans les ordures ménagères, ils seront enfouis et coûteront 180 € par tonne, c'est-à-dire plus de 5 fois plus cher ! Une incontestable différence qui incite à réfléchir avant de mettre des emballages en verre dans le bac destiné aux ordures ménagères.

Face à ce constat, Ardenne Métropole et VALODEA lancent une action de sensibilisation visant à améliorer le geste de tri du verre. Du 1^{er} octobre 2019 au 31 janvier 2020, les agents en charge de la collecte accrocheront sur les bacs d'ordures ménagères et de la collecte sélective qui contiennent des emballages en verre, un message avec une double information : « la présence d'emballages en verre a été constatée dans vos poubelles » d'une part, et un message pédagogique sur le tri des emballages en verre d'autre part. Il n'est pas inutile de rappeler que les emballages en verre sont recyclables à 100 % et à l'infini !

Avec 450 conteneurs à verre sur le territoire d'Ardenne Métropole, il y en a toujours un près de chez vous. Dans la commune, ils sont situés avenue Rimbaud, rue Parmentier et à la salle polyvalente. Alors, en allant faire une course en ville ou en emmenant les enfants à l'école ou au sport, déposez vos emballages en verre dans les conteneurs à verre. En triant vos déchets, vous leur offrez une nouvelle vie puisqu'ils seront recyclés. Et en plus, vous aidez à préserver les ressources de la planète. Un geste rapide, simple, citoyen et écologique !

Infos : Service Prévention et Collecte des Déchets : 0800 29 83 55

Tous derrière notre Miss

Aiglemontaise et Miss Ardennes 2018, Océane Miranda repart à la conquête de la couronne régionale. Elle va participer à la sélection de Miss Champagne-Ardenne le vendredi 11 octobre à 20 h 30 à Troyes. Pour la soutenir dans cette épreuve et lui donner plus de chance de gagner afin de nous représenter à l'élection de Miss France 2019, une délégation du Comité des Fêtes et de Loisirs d'Aiglemont se rendra à la soirée. Mais si vous souhaitez également la soutenir, vous pouvez aussi y aller par vos propres moyens.

L'entrée au « CUBE », lieu du spectacle à Troyes à partir de 19h, est fixée à 26 € et les réservations se font par téléphone directement.

Téléthon

Une fois n'est pas coutume. Cette année, la commune organisera, en collaboration avec l'Entreprise PONCIN et la commune de La Grandville, le Téléthon plus tôt, les samedi 19 et dimanche 20 octobre. Au programme : baptêmes de voitures de prestige au départ de la rue Marcel Dorigny et parcours 4X4; dans la salle polyvalente : tournoi de poker, gala de boxe, restauration, tombola, jeux et animations diverses.

Les organisateurs ont avancé la date de cette manifestation dans l'espoir que celle-ci bénéficie des conditions climatiques bien meilleures qu'en décembre. Une autre raison pour l'organisation est de pouvoir annoncer le jour de la collecte nationale le montant de l'argent récolté par Aiglemont et les partenaires. A la même date, dans la commune voisine La Grandville accueillera sur son territoire le baptême des véhicules 4 x 4 sur les deux jours et un feu d'artifice le samedi soir.

Rappelons que notre commune est le plus grand centre de collecte de la Région Grand Est. L'an dernier, ce sont plus de 56 000 euros qui avaient été réunis et versés à l'AFM-Téléthon.

Commune labellisée

Tout effort finit par porter ses fruits. En raison de l'amélioration de son cadre de vie, Aiglemont vient d'être labellisée « **Commune Nature 3 Libellules** ». Cette distinction au plus haut niveau, délivrée par la Région Grand Est, est accordée aux communes qui ont supprimé l'utilisation des produits phytosanitaires y compris des produits utilisables en agriculture biologique, de bio contrôle. C'est aussi, selon la région Grand Est, « *la suppression des produits anti-mousse sur les trottoirs, initiation d'une démarche de préservation de la biodiversité (haies, vergers, prairies...) et de restauration des ressources en eau de la collectivité (rivières, berges, zones humides...), communication régulière auprès des autres gestionnaires susceptibles d'entretenir des espaces verts.* »

Initiée en 2011 par la Région et les agences de l'eau, la distinction « Commune Nature », à l'échelle du Grand Est, concerne directement 5 000 communes, communautés de communes et agglomérations du territoire pour les amener vers de nouvelles pratiques en matière de non-utilisation de pesticides pour la gestion des voiries, des espaces verts et autres espaces publics. Aussi, cette distinction donne-t-elle l'opportunité aux communes et gestionnaires d'espaces de faire reconnaître leur engagement volontaire, l'implication de leurs équipes, les solutions mises en œuvre, etc..., auprès du grand public de plus en plus sensible à la protection de l'environnement.

Cette récompense vient s'ajouter aux 3 fleurs que notre commune arbore fièrement encore cette année dans le cadre du concours national des Villes et Villages fleuris ainsi qu'au label « Aiglemont ville Internet » pour lequel notre village obtient également 4 @.

L'association ALICIA reprend le collier

Finies les vacances ! L'association ALICIA reprend le collier et l'organisation de ses manifestations. Ainsi le salon artistique proposera ses différentes réalisations d'arts créatifs le dimanche 13 octobre dans la salle polyvalente et ouvrira de 10 heures à 18 heures. Le savoir-faire étant ce que l'on partage plus facilement et gratuitement à ALICIA, toute personne ayant quelque talent d'artiste et souhaitant exposer peut contacter les responsables de cette association en téléphonant au 06 61 69 00 27. L'entrée est gratuite.

Personnel de mairie

Vous allez bientôt vous familiariser avec deux nouveaux visages qui nous ont rejoints à la mairie.

Nathalie Berteaux est ainsi la nouvelle secrétaire de mairie depuis le 1^{er} août dernier. Attachée territoriale, elle succède à Brigitte Telenta qui, après plus de 17 ans passés avec nous, fait valoir logiquement ses droits à la retraite au 31 décembre 2019. Le travail en commun durant ces quelques semaines permet d'assurer une transition dans les lourds dossiers que porte la commune.

Autre nouvelle figure : Valérie Niederkorn, recrutée pour assurer une mission de trois mois en l'absence de François Baehr, adjoint administratif actuellement en convalescence suite à une opération.

Paiements électroniques

La mairie et le service périscolaire viennent de se doter de terminaux de paiement électronique (TPE). Ces nouveaux équipements permettent aux administrés de régler tous les tarifs municipaux, particulièrement les services de l'accueil postscolaire, avec un moyen sécurisé et d'éviter ainsi les retards d'encaissements pour la mairie ou de débits pour les parents d'élèves avec des retards liés souvent au traitement des chèques. Ces terminaux de dernière génération fonctionnent même sans contact.

La prochaine étape consistera à proposer aux usagers, en accord avec les services de l'Etat, un système de paiement en ligne sur notre site Internet pour l'ensemble des services facilitant ainsi les démarches des habitants.

Liaison Charleville – Aiglemont

Le rêve va devenir réalité. En 2017, dans une révision partielle de son Plan Local d'Urbanisme, le PLU, la municipalité avait présenté un projet de création d'une liaison douce entre Aiglemont et Charleville-Mézières. L'objectif est d'avoir un trottoir ou encore une voie

sécurisée pour les vélos reliant les deux communes. Une difficulté avait retardé le projet. En effet, les propriétaires des terrains situés le long de la RD58 ne répondaient pas aux courriers de Monsieur le Maire. Ensuite, il fallait obtenir l'accord de l'exploitant agricole compte tenu des emprises.

Les obstacles sont enfin levés. Tous les protagonistes viennent de donner leur accord.

Mais avant d'entamer les travaux, la municipalité a lancé une étude pour savoir exactement quelle surface cette voie va occuper et combien coûtera ce projet. Missionné par la mairie, le bureau d'étude Dumay vient de diligenter les géomètres qui ont déjà effectué les relevés topographiques. Nous connaissons l'estimation financière dans quelques semaines.

D'autre part, lors d'un récent rendez-vous, Monsieur le Maire vient de solliciter son collègue de Charleville-Mézières pour assurer le prolongement sur son territoire. Le projet pourrait ainsi s'intégrer dans un plan de déplacement porté par la communauté d'agglomération Ardenne Métropole qui en assurerait le financement.

La création de cette liaison permettra d'éviter des drames comme celui qui, l'an dernier, a coûté la vie à un piéton originaire d'Aiglemont.

Lotissement les Marliers

La voirie principale du lotissement des Marliers est terminée. Les résidents ont une rue toute neuve dénommée rue Simone Veil. Le bouclage permet de raccorder maintenant la rue Jean-Mermoz à la rue Charles-de-Gaulle. Cette nouvelle voie, dotée d'une large chaussée de tarmac, est bordée de nouvelles constructions qui constituent les Marliers. Reste l'aménagement de la plaine de jeux pour finir ce lotissement dans lequel Espace Habitat est en train de construire la première tranche de ses logements dont ceux réservés aux personnes âgées. A noter que l'inauguration officielle de la rue Simone Veil et de la rue Xavier Brunner se déroulera prochainement en présence des résidents et riverains.

Travaux rue Charles de Gaulle

Des travaux de raccordement des réseaux d'eau financés par la Communauté d'agglomération Ardenne Métropole et des branchements de gaz assurés par GRDF, sont en cours de réalisation rue Charles de Gaulle. Le reste des travaux est à la charge de la commune d'Aiglemont. Après consultation, la municipalité a retenu l'entreprise Poncin qui, des quatre prétendantes, a fait la meilleure proposition dans le respect du code des marchés publics. Ce chantier chiffré à 953 025,60 euros, consiste en la réfection des trottoirs, la dissimulation des fils électriques et de téléphone, la création des places de stationnement, etc... La fin des travaux est prévue pour février prochain.

Quant au revêtement de la route qui incombe au conseil départemental, les travaux seront effectués au mois de mars si la collectivité le décide dans son programme 2020 conformément à la demande déposée par la commune d'Aiglemont.

Les personnes qui souhaitent changer leur mode de chauffage et utiliser le gaz sont invitées à contacter rapidement leur prestataire afin de faciliter le déroulement des travaux et de ne pas prendre de retard dans leur exécution.

A noter qu'une fois les travaux terminés, il ne sera plus possible d'ouvrir la chaussée avant plusieurs années.

Les effets de la sécheresse

Les conditions climatiques que nous avons connues cette année ont parfois provoqué des fissures ou des dégâts sur les immeubles et aménagements. La commune est située dans une zone dite de « retrait argile ». Si vous avez constaté les désagréments liés à la sécheresse, la mairie vous invite à lui signaler cet état en transmettant un courrier et quelques photographies afin qu'une demande de reconnaissance en catastrophe naturelle puisse être sollicitée auprès de la préfecture.

Du nouveau au restaurant scolaire

A leur retour des grandes vacances, les élèves ont découvert les nouveautés intervenues dans leurs établissements respectifs. Le restaurant scolaire a été repeint et décoré par les services municipaux. Cependant d'autres travaux qui n'ont pu être réalisés au cours de cette période d'inoccupation des locaux, seront effectués pendant les vacances de la Toussaint. Le remplacement de la structure de jeux de l'école maternelle en fait partie. Il est nécessaire de construire une plate-forme amortissante en remplacement du dallage de caoutchouc vétuste. Une dalle en tarmac de 100 mètres carrés sera posée et recouverte en partie d'un matériau susceptible d'atténuer les conséquences d'éventuelles chutes laissant quelques espaces pour la pratique des tricycles. Les enfants trouveront donc un jeu tout neuf à la rentrée des vacances de la Toussaint début novembre. Ils pourront l'utiliser en toute sécurité et pour leur plus grande joie.

Les échos d'Aiglemont

Boulangerie : Les travaux avancent bien. Le magasin de Vincent Zanelli installé à l'angle de la rue Jean Mermoz et de la rue Simone Veil, devrait être inauguré le 15 novembre prochain. Ce nouveau commerce offrira plusieurs services : boulangerie, pâtisserie, sandwicherie, etc...De larges parkings ainsi qu'un arrêt minute devrait faciliter l'accès au magasin. A noter

que la municipalité financera les emplacements réservés aux personnes à mobilité réduite comme elle le fait pour toutes les sollicitations liées au handicap.

Centre de loisirs : Organisé par la commune, une nouvelle session verra le jour en octobre. Les activités se dérouleront du 21 au 25 octobre 2019. Les inscriptions sont d'ores et déjà ouvertes. Les parents sont invités à compléter le dossier et à inscrire rapidement leurs enfants auprès du service périscolaire afin de faciliter la préparation de la session.

Associations : Toutes ont repris leurs activités. Les personnes intéressées peuvent se rapprocher des responsables pour obtenir les renseignements dont elles ont besoin et trouver en mairie le détail des horaires et lieux de pratique.

A noter un changement de présidence chez les Elmounis. Denise Claude reprend les rênes de l'association qui accueille les séniors tous les mercredis après-midis dans la salle du conseil municipal à la mairie afin d'organiser des jeux de société et un moment de convivialité. Les bénévoles vous y attendent à partir de 14 heures.

Responsables d'associations : La traditionnelle réunion avec la municipalité s'est déroulée le lundi 30 septembre à 18 h 30 en mairie. Les responsables ont communiqué à cette occasion leurs programmes d'animations et de manifestations pour l'année 2020. Il convient de rappeler que la municipalité offre à chaque association la possibilité d'utiliser gratuitement la salle polyvalente, trois fois par an, pour des animations conviviales. Cette pratique, mise en place depuis 2001, se poursuivra en 2020 témoignage du soutien que porte l'équipe municipale au lien social généré par le secteur associatif.

Pôle de santé : L'ergothérapeute Mme Dorothee Payardelle est partie pour Reims. Elle est remplacée depuis le 1^{er} septembre par Elise Deltombe au pôle de santé.

D'autre part, la commune travaille sur la création d'un pôle de santé N°2 situé juste en face du premier dans la rue Marcel Dorigny. Avec l'arrivée d'un troisième médecin généraliste et l'attrait du dispositif, d'autres professionnels de santé ont manifesté leur intérêt pour s'établir à Aiglemont. Vous retrouverez le détail de ce projet dans la prochaine publication « Aiglemont Magazine » en fin d'année.

Fibre optique : Attendue depuis longtemps, la fibre optique se déploie avec un bon rythme sur la commune et les bénéficiaires en mesurent les avantages. Il faut encore un peu de patience car la pose de la fibre se fait en suivant le même cheminement que les câbles téléphoniques soit en souterrain, soit en aérien accrochée aux poteaux. Ainsi, il faut l'accord du délégataire électrique dans certains secteurs où la société Orange devra poser des poteaux supplémentaires. C'est ce qui occasionne quelques retards notamment dans la rue Jean Mermoz et dans le prolongement de la rue Marcel Dorigny. Les autorisations viennent d'être données et le déploiement pourra ainsi reprendre pour s'achever rapidement. Vous pouvez consulter l'éligibilité en vous connectant sur le site reseaux.orange.fr et faire en ligne votre demande de raccordement.

Agenda

12 octobre : Repas de l'association « Faisons du Sport contre le Cancer ».

19 et 20 octobre : Téléthon salle polyvalente et rue Marcel Dorigny

29 octobre : Assemblée Générale d'Aïkido

11 novembre : Rassemblement à 11 heures devant la mairie pour la commémoration au monument aux morts, suivie du vin d'honneur et du repas de l'association des Anciens combattants UNC.

23 novembre : Repas Sainte-Cécile par la Batterie Fanfare l'Aiglemontaise.

30 novembre : Pièce de théâtre proposée par le Comité des Fêtes.

6 décembre : Saint-Nicolas organisée par le Comité des Fêtes.

Du 13 au 15 décembre : Exposition artistique dans la salle Heinsen avec Gérard Moïny

Pour contacter la mairie :

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h.

Mêmes horaires pour l'agence postale communale.

Permanence des élus le mardi de 18h à 19h et le samedi de 10h30 à 11h30.

Monsieur le Maire reçoit également sur rendez-vous.

Tél : 03 24 33 36 80

Courriel : mairie@aiglemont.fr

Internet : www.aiglemont.fr

Directeur de la publication : Philippe DECOBERT, Maire d'Aiglemont.

